



PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2023

I. Contexte économique, social, budgétaire :

La commune d'Olloix est une commune rurale dont la population augmente sensiblement depuis plusieurs années ; la périphérie de la métropole clermontoise et de la région d'Issoire en font un lieu attractif pour les personnes qui désirent vivre au calme à la campagne, tout en étant proche des pôles d'activité.

Il subsiste quelques commerçants et artisans, dont « La Maison de la Monne » et « La Grange aux Ayres », qui accueillent de nombreux touristes, il existe aussi quelques meublés de tourisme, l'aire naturelle de camping permet de séjourner sur la commune à moindre coût.

II. Priorités du budget

Cette année, la priorité sera de poursuivre la rénovation et la sécurisation de l'église communale d'Olloix par des travaux de dégagement des fresques du transept et de remise en état de la nef et des deux chapelles latérales et par la restauration des peintures du XVIIIe et XIXe.

De même, le chœur de l'église présentait à l'origine une ouverture qui a été murée puis dégagée en 2021 ; il est donc prévu la création de deux vitraux de style contemporain pour éclairer et embellir le chœur de cette église et la pose d'une grille de protection anti effraction. Ce programme de travaux estimé à 91 125,40 € H.T. devrait débuter ce printemps dès réception des accords de subvention. Il devrait être financé à hauteur de 80 % du montant H.T. par l'Etat (DETR), la Région Auvergne (bonus ruralité) et le Département (FIC).

La toiture de la chapelle Saint Joseph est en très mauvais état et nécessite des travaux de réparations urgents afin de stopper les dégâts. Il s'avère indispensable de renforcer certaines pièces de cette charpente à l'aide de feuillards métalliques et flasques en bois, le devis s'élève à 11 310 € H.T.

III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

1. Charges de fonctionnement :

288 269 €

Les dépenses de fonctionnement vont augmenter surtout celles relatives à l'énergie et le carburant ; à cause de la crise, le conseil municipal a décidé de diminuer les plages horaires d'éclairage public afin de réduire la hausse des factures d'électricité.

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement l'entretien des réseaux et des bâtiments, les assurances, électricité, téléphone, assurances etc... les charges de personnel et les participations aux organismes de regroupement dont le SIVOS de l'Ecole de la Monne, mais aussi les intérêts de la dette 1 705 €.

Le budget est à nouveau voté sans augmentation des impôts locaux, cependant les bases d'imposition ont augmenté de 7 % ce qui se répercutera sur les impôts locaux des Olloisiens

Cette année le conseil municipal doit voter un taux de taxe d'habitation qui sera appliqué non pas aux résidences principales mais sur les résidences secondaires

2. Ressources de fonctionnement : 288 269 €

Les ressources de la commune proviennent des trois taxes, des dotations de l'Etat, des locations de trois bâtiments communaux et des redevances de l'aire naturelle de camping.

3. Charges d'investissement : 149 216 €

• Rénovation et sécurisation de l'Eglise d'Olloix :	110 000 €
• Restauration de la toiture de la chapelle St Joseph	13 572 €
• Déficit reporté	12 603 €
• Plaques et numéros de rue pour l'adressage (reste à réaliser)	2 000 €
• Remboursement du capital des emprunts	10 040 €
• Caution remboursée	1 000 €

4. Recettes d'investissement : 149 216 €

• autofinancement	31 734 €
• FCTVA sur travaux réalisés en 2021	7 407 €
• Taxe d'aménagement :	1 083 €
• Amortissements	7 410 €
• Subvention église 2 ^e tranche	72 901 €
• Subvention toiture de la chapelle St Joseph	9 048 €
• Subvention église 1 ^{ère} tranche (reste à réaliser)	15 693 €
• Emprunt d'équilibre	2 940 €
• Caution encaissée	1 000 €

5. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

1. Eau :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune n'exerce plus la compétence « Eau » qui est détenue par la Communauté de communes MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ qui à son tour l'a délégué à la Société SUEZ, au 1^{er} janvier 2021.

Depuis cette date, la commune d'Olloix ne maîtrise plus du tout la gestion de l'eau et ne dispose plus de budget annexe.

2. Assainissement :

Fonctionnement : 59 465,27 €

Les charges de fonctionnement du budget Assainissement consistent principalement en l'entretien du réseau et des stations d'épuration, la taxe modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'eau, les amortissements des travaux et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les recettes proviennent des redevances payées par les abonnés et des amortissements des subventions.

Investissement : 69 558,80 €

La municipalité a instauré une participation à l'assainissement collectif : PAC, cette taxe sert en partie à financer les travaux de raccordement au réseau qui seront imputés en section d'investissement.

IV. Montant du budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Dont Restes à réaliser 2022
COMMUNE			
Dépenses	288 269,00	149 216,00	2 000
Recettes	288 269,00	149 216,00	15 693
ASSAINISSEMENT			
Dépenses	59 465,27	69 558,80	0
Recettes	59 465,27	69 558,80	0
TOTAL GENERAL			
Dépenses	347 734,27	218 774,80	2 000
Recettes	347 734,27	218 774,80	15 693

V. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Sans objet

VI. Niveau de l'épargne brute :

Budgets	Capacité d'autofinancement = CAF brute	Niveau de l'épargne nette = CAF nette
COMMUNE	8 183	-2 472
ASSAINISSEMENT	23 271,75	13 850,75

VII. Niveau d'endettement de la collectivité :

Capital restant dû au 01/01/2023 :

Commune :	103 643 €
Assainissement :	85 336 €

VIII. Niveau des taux d'imposition :

	Taux 2023 (%)
Taxe d'habitation :	9,12
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,68
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	132,30

IX. Effectif salarial et charges de personnel

L'effectif des emplois communaux est de 2 agents titulaires et 1 agent stagiaire :

1. 1 agent de catégorie A :
1 secrétaire de mairie au grade d'attaché territorial, en charge des finances et du personnel (17h/hebdo).
2. 3 agents de catégorie C :
 - 1 agent technique à l'entretien des locaux de la Mairie (7h/hebdo) au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, cet agent fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2023.
 - 1 agent adjoint administratif (10h/hebdo) chargé de l'accueil au public, état-civil, urbanisme...
 - 1 agent technique au grade d'adjoint technique territorial chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie, des bâtiments et des réseaux, (voirie et assainissement) à temps complet (35 h/hebdo).

Les charges de personnel sont estimées à 87 091 €.